

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AGENCE ERASMUS+ FRANCE / ÉDUCATION FORMATION

L'Assemblée Générale du 11 juillet 2025 a adopté, après discussion, la délibération suivante :

Début de séance :

Quorum 100%
Présents 90,3%
Pouvoirs 9,7%

Vote de la délibération :

Pour *Unanimité*
Contre /
Abstention /

DÉLIBÉRATION n° 2025-10

Principe de limitation du nombre d'accréditations 2026

Dans un contexte de stabilité budgétaire prévisionnelle et baisse des opportunités d'optimisation d'allocation des fonds, l'assemblée générale autorise la Directrice de l'Agence à limiter le nombre de nouvelles accréditations accordées, lors de la sélection d'octobre 2025, pour chacun des secteurs scolaire et enseignement et formation professionnels.

Le classement sera fait en fonction de la note obtenue à l'évaluation qualitative des dossiers, réalisée par des experts indépendants.

La limitation proposée pourra être révisée (à la hausse uniquement) compte tenu de l'enveloppe budgétaire finale disponible pour 2026.

Au nom de l'Assemblée Générale,
La Présidente de séance



La Directrice

